



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 janvier 2021

1. Urbanisme

Convention : n'ayant pas de service urbanisme en interne, la commune a confié la mission à la communauté de communes. La tarification est calculée en fonction des actes effectués. La convention arrivant à expiration, le conseil accepte de renouveler la dite convention et d'en approuver les termes.

PLUi : la loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) organise le transfert de la compétence en matière de PLU. Chaque communauté de communes peut exercer cette compétence et chaque commune doit délibérer avec la possibilité d'une minorité de blocage représentant 25 % des communes et 20 % de la population. Ainsi serait élaboré un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal auquel sera soumis chaque commune. Avant de prendre toute décision, le conseil décide de créer une commission afin d'obtenir les informations nécessaires. Elle sera composée du maire, des adjoints, de mesdames Gilles, Pineau et de messieurs Ropars, Melin et Roy.

2. Opérations foncières

Des demandes de subventions dans le cadre de la DETR sont à déposer rapidement pour divers travaux.

Sécurisation de la voirie dans le bourg : l'aménagement du carrefour des voies de Masseuil, du Plat d'Étain, des Vieux Champs ainsi que la sécurisation de circulation des piétons sont au programme voirie. Pour les travaux du carrefour qui s'élèvent à 489 769,12 € ; pour ceux de la sécurisation de circulation d'un montant de 234 704,76 €, une subvention de 58 676,19 € peut être obtenue. Le conseil approuve les plans de financement et le dépôt de dossier de subvention.

Patrimoine : après la réhabilitation de l'intérieur de l'église, il est prévu de reprendre les enduits des murs extérieurs bordant la cour. Dans la salle annexe, la réfection du sol s'impose. Dans le logement de fonction sur le site de Saint-Maur, les huisseries sont à changer. À la maison des associations, il convient de remplacer une porte ne répondant plus aux normes. Pour l'ensemble de ces travaux d'un montant de 106 920,59 €, une subvention de 26 730,15 € peut être obtenue.

Bâtiments

- École élémentaire : pour quatre classes, les châssis fixes donnant sur l'extérieur doivent être changés pour optimiser l'aération. La réparation de la toiture de l'ancien préau est nécessaire. Le coût des travaux s'élève à 12 919,75 €.
- École maternelle de Cissé : des volets roulants s'imposent dans deux classes pour protéger du soleil ainsi que la réfection de peintures extérieures. À la cantine scolaire de Cissé, l'ancien local de stockage doit être réaménagé pour être intégré à la cuisine. L'ensemble des travaux s'élève à 16 151,98 €.

Le montant de la subvention s'élève à 8 721,52 €. Le conseil approuve la demande de subvention pour ces divers travaux.

3. Informations et questions diverses

Une troisième maison France services est envisagée par la communauté de communes. Ce sera un guichet unique permettant l'accès et l'accompagnement aux démarches administratives. Ce troisième centre pourrait être décentralisé à la demande des communes. Deux conseillers numériques seront recrutés.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial a été adopté par la CCHP (communauté de commune du Haut-Poitou) et prend effet pour une durée de six ans. Dans le cadre du schéma directeur de la mobilité cyclable, il sera priorisé des circuits de desserte sur l'axe Neuville-Cissé-Vouillé. Les circuits hors agglomération seront à la charge de la CCHP. Dans les agglomérations, ils reviendront à la commune. La compétence mobilité peut être adopté par la CCHP.

Voirie communale : les travaux concernent la sécurisation du carrefour de la mairie, la pose de bordures route de Lonchard, chemin des Gris et de l'Europe. L'assainissement est en voie de finition à l'Hic.

Bâtiments : la construction du préau à l'école de Puy est en voie de réalisation. La pose du revêtement du sol du gymnase débute.

Conseil Municipal Jeunes : la mise en place a été retardée pour cause sanitaire ce qui n'a pas empêché les responsables d'étudier ce qui se passe dans d'autres communes. Une présentation sera faite aux conseillers.

Bornes à verre et à papier : l'emplacement de certaines sont à revoir.